FICHE 31

Sécuriser vos pratiques pour faire face au contrôle URSSAF

Anticiper, évaluer en amont les risques encourus, sécuriser ses pratiques et se préparer afin de faire face au contrôle.

OBJECTIFS :

1/ Comprendre le déroulement d'un contrôle URSSAF.

2/ Repérer les situations à risque et identifier les postes les plus souvent contrôlés.

3/ Savoir contester ou négocier.

4/ Réduire les risques de redressement.

PUBLIC :

Dirigeants de PME/PMI, DRH, RRH, responsables administratifs et financiers, comptables, gestionnaires de paie

Durée : 1 jour (7 heures)

Tarif : Consulter notre calendrier

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis.

PROGRAMME :

Intra-entreprise | Inter-entreprise

Accueil / Objectifs (0,25h).

L'environnement juridique du contrôle URSSAF (1h) :
- Le droit à l'information avant le contrôle URSSAF,
- La charte des droits des cotisants, la possibilité d'interroger l'URSSAF (le rescrit),
- Qui peut être contrôlé ? Pourquoi ? Quand ?

Préparer le contrôle (0,5h) :
- Mettre en place son organisation matérielle,
- Préparer les documents demandés à la vérification par l'inspecteur.

Identifier les principaux postes à risques (2,5h) :
- Avantages en nature et frais professionnels,
- Indemnité de rupture du contrat de travail,
- Prestations versées par les CSE,
- Les allègements de charges sociales,
- L'assiette CSG-CRDS et du forfait social,
- L'épargne salariale.

Les pouvoirs des inspecteurs (1h) :
- Champ de compétence des agents,
- Accès à l'information,
- Droit d'interroger les salariés, le contrôle sur pièce, le contrôle sur place, recours aux techniques de l'échantillonnage et extrapolation, le contrôle sans avis préalable (travail dissimulé).

Que faire suite à un contrôle ? (1,5h) :
- Rédiger la réponse de l'employeur dans les délais,
- Vérifier la réponse obligatoire de l'inspecteur,
- Apprécier les conditions de validité et les effets de la mise en demeure.

Clôture (0,25h).

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée l'issue de la formation. Cette formation ne conduit pas à une certification professionnelle et n'ouvre pas de droit à la poursuite d'études.

Modalités de financement :

Financement par l'employeur, avec possibilité de prise en charge par l'OPCO 2i selon les conditions du dispositif applicable. Formation non éligible au CPF.

CONTACT ET INSCRIPTIONS : formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19